



I. Développement territorial, mobilité et infrastructures

Enjeux pour le canton

La croissance démographique et l'urbanisation qui en résulte chargent les réseaux de mobilité et mettent sous pression les milieux naturels et les terres agricoles. Afin d'assurer la qualité du cadre de vie sur le long terme, il est important de planifier et aménager le territoire et les infrastructures de manière durable, dynamique et réfléchie. Une organisation du territoire coordonnée entre l'urbanisation, la mobilité et l'environnement constitue dès lors une priorité, afin de maintenir l'attractivité et la prospérité du canton ainsi que la qualité de vie des Vaudoises et des Vaudois.

Cela passe d'abord par une optimisation de l'occupation et de l'utilisation du sol. La coordination entre urbanisation, mobilité et environnement doit intervenir le plus en amont possible, dès la planification. Il en va de même de la coordination des planifications locales, régionales et (inter-)cantonales, essentielle pour garantir la cohérence de l'aménagement de notre territoire.

Les espaces habités se doivent, ensuite, d'être compacts et attractifs. Ils offrent des logements en adéquation avec les besoins de la population, sûrs et sains, à un coût abordable et situés à proximité des services de base et d'espaces de détente accessibles. La richesse du patrimoine culturel matériel et immatériel est valorisée

par sa préservation et par un accès élargi au plus grand nombre, stimulant le sentiment d'appartenance des habitant-e-s. Les institutions culturelles prennent en compte l'impact socio-écologique de leurs offres afin que celles-ci soient durables.

Notre prospérité économique et notre qualité de vie dépendent fortement de l'existence d'infrastructures de qualité, sûres et résilientes face aux changements climatiques et aux dangers naturels. L'ensemble de ces infrastructures doivent être entretenues, adaptées ou renouvelées pour maintenir le niveau des services, tout en préservant l'environnement et le climat. Elles limitent les expositions aux pollutions et nuisances diverses telles que le bruit, de manière à protéger la santé et la sécurité de toutes et tous.

Il est primordial que toute la population dispose d'un système de transport écologiquement responsable, adapté et accessible. Les infrastructures dédiées aux transports publics et à la mobilité douce doivent à cet égard être renforcées sur tout le territoire vaudois. Il s'agit aussi de maintenir, dans le contexte de transition numérique, des infrastructures de communication performantes et garantissant un accès universel, ainsi qu'un développement adéquat des technologies de l'information et de la communication.

Objectifs de durabilité à l'horizon 2030

I.a Infrastructures

Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, sûre et résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain [9.1.1](#).

I.b Transition numérique et communication

Accompagner la transition numérique pour assurer une utilisation sûre et performante par toutes et tous des technologies de l'information [9.c](#), notamment en assurant un accès universel à une infrastructure de communication adéquate [9.1.2](#).

Stratégie numérique

Le Canton s'est doté d'une stratégie visant à accompagner la transition numérique de toutes et tous les acteur-trice-s du canton, avec un accent particulier mis sur la formation numérique.

I.c Patrimoine et vie culturelle

Renforcer la protection et la préservation du patrimoine culturel, qu'il soit matériel ou immatériel, et élargir l'accès à la culture [11.4.1](#) en réduisant de manière significative l'impact socio-écologique des institutions et organismes culturels [11.4.2](#).

Patrimoine culturel immatériel

Grâce à un recensement actif du patrimoine et à l'inscription à l'UNESCO de plusieurs traditions vaudoises, le Canton contribue à la sensibilisation, à la valorisation et à la protection de ce précieux patrimoine.

I.d Planification territoriale

Intensifier la coordination entre les enjeux d'urbanisation, de développement et d'environnement dans la planification territoriale [11.3](#), ainsi qu'entre les planifications aux niveaux local, régional et (inter-)cantonales [11.a](#).

Plan Directeur Cantonal

Le PDCn propose un développement équilibré du territoire cantonal (logements, place de travail, mobilité, préservation des ressources etc.). Divers outils facilitent sa mise en œuvre (fiches d'application, guichets cartographiques).

I.e Urbanisation

Stimuler une urbanisation attractive et accessible, contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les nuisances pour la santé et la sécurité de la population [11.3](#) [11.5](#) [11.6](#) [11.7](#), et résiliente aux changements climatiques [11.b](#).

I.f Système de transport

Assurer à toutes et tous l'accès à un système de transport sûr, fiable et de qualité, en abaissant les barrières physiques et financières; notamment en développant l'infrastructure et l'offre en transports publics [11.2](#).

Réseau RER Vaud au ¼ heure

Le Réseau express régional (RER) vise à offrir des déplacements plus confortables, plus rapides, avec des fréquences améliorées pour l'ensemble des Vaudoises et Vaudois. Il accompagne le développement du canton et augmente l'offre de transport public en apportant aussi des améliorations au cadre de vie des habitant-e-s.

I.g Logement

Assurer toutes et à tous l'accès à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable [11.1](#).